



La Lettre d'information de Molsheim

Février 2007

**Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 2 février 2007
sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.**

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 15 décembre 2006.

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2006.

Point 2 : Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 4^{ème} trimestre 2006.

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil Municipal pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2006.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a pris les décisions suivantes :

- signature du bail avec l'Etat-Ministère de l'Education Nationale en vue de l'installation des services de l'Inspection Académique de Molsheim dans le bâtiment communal de la Maison des Elèves. Le montant de la redevance annuelle d'occupation est fixée à 9.800 €. La location est consentie pour une durée de 9 ans, résiliable à chaque période triennale
- signature d'un bail administratif au profit du centre des impôts de Molsheim, situé dans l'immeuble communal dénommé «Maison de la Dîme», pour un loyer annuel de 89.000 €. La durée du bail est de 5 ans
- souscription d'un prêt de 4 millions d'euros auprès du Crédit Mutuel Centre Est Europe pour une durée de 15 ans et à un taux fixe de 3,95 %
- souscription d'un contrat de prêt relais de 1,5 million d'euros auprès du Crédit Mutuel Centre Est Europe pour une durée de 2 ans maximum et à un taux fixe de 3,55 %.
- autorisation d'occupation gracieuse privative octroyée à l'Association Générale des Familles pour l'occupation des salles 11 et 12 du Centre Socio Culturel
- autorisation d'occupation gracieuse privative des locaux de la Maison Multi Associative accordée aux associations suivantes : Chuchi Club de Molsheim et Vallée de la Bruche, Scouts et guides de France, Croix d'or, Molsheim Fun Bike, Molsheim Ski Nordique, Renaître, les randonneurs de Molsheim et environs, Société d'aviculture de Molsheim et environs, Centre Apicole de Molsheim-Mutzig, Club Vosgien Molsheim-Mutzig, Association des Alcooliques Anonymes.
- 15 concessions dans les cimetières communaux ont été accordées
- sont acceptés les versements en règlement des préjudices occasionnés par les tiers d'un montant total de 112.004,64 € relatifs à divers sinistres depuis le 23 avril 2003
- il a été renoncé 16 fois à l'exercice du droit de préemption urbain

Point 3 : Gestion communale : communication au conseil municipal des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes – Exercices 1999 et suivants.

Le Conseil Municipal prend acte des observations de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace relatives à l'examen des comptes de la Ville de Molsheim pour les exercices 1999 et suivants.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 2 février 2007 -

Point 4 : Débat d'orientation budgétaire - exercice 2007.

Dans son discours de politique générale, Monsieur le Maire a fixé les grandes orientations de la Ville de Molsheim pour 2007.

Monsieur le Maire souligne que la situation financière de la Ville est saine, alors que le volume d'investissements réalisé en 2006 est probablement le plus important jamais réalisé par notre collectivité.

L'évolution des dépenses d'investissement 2007 est fonction de l'avancement des grands programmes d'investissement :

- les travaux d'extension de la mairie
- le solde de construction de la Maison des Elèves
- la rénovation de l'Hôtel de la Monnaie
- l'achèvement de la construction du stade de football
- la création d'une aire des gens du voyage
- le cofinancement du chantier du contournement
- l'aménagement de la zone Ecospace
- le réaménagement de la maison des syndicats
- l'aménagement de la route des Loisirs

Les efforts d'investissement pour moderniser la voirie communale, l'éclairage public ainsi que les bâtiments publics seront poursuivis en 2007.

Le financement des politiques d'investissement découle des marges de manoeuvre dégagées par une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement.

En 2006, notre collectivité aura consacré 54% de ses dépenses totales à l'investissement contre 46% au fonctionnement. Au cours de cet exercice l'investissement par habitant s'est élevé à 775 € pour un produit fiscal par habitant de 648 €.

La gestion rigoureuse des dernières années a permis d'engager d'importants programmes d'investissement tout en adoptant une politique fiscale modérée. Les taux d'imposition de la commune ont augmenté de 1% en 2005 et 2006, hors augmentation des bases non décidées par la ville.

Au regard de la situation financière actuelle et en dépit du coût des programmes d'investissement engagés, Monsieur le Maire souhaite ne pas augmenter les taux d'imposition communaux en 2007 et espère pouvoir maintenir cette stabilité en 2008.

Point 5 : Désignation de délégués municipaux au sein des organismes extérieurs.

- Conseil d'Administration du Centre Hospitalier d'Obernai, en qualité de titulaire : Melle SITTER Mireille
- Conseil d'Administration de la Société Intercommunale de Construction de Molsheim-Mutzig et Environs «Le Foyer de la Basse Bruche», en qualité de suppléant : M. LONDOT Raymond
- Conseil d'Administration du Lycée Henri Meck, en qualité de titulaire : Mme BERNHART Evelyne
- Conseil d'Administration du Lycée Henri Meck, en qualité de suppléant : Mme ZIMMERMANN Marie-Louise
- Conseil d'Administration du Lycée Louis Marchal , en qualité de titulaire: Mme ZIMMERMANN Marie-Louise
- Office de Tourisme, en qualité de titulaire : Mme ZIMMERMANN Marie-Louise

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 2 février 2007 -

Point 6 : Implantation d'éoliennes sur le ban communal de Grendelbruch – motion de soutien.	Le Conseil Municipal, sollicité par Monsieur le Maire de Grendelbruch dans le cadre de l'implantation d'éoliennes à Grendelbruch, exprime son soutien à ce projet compte tenu de l'intérêt que représente celui-ci dans le cadre des actions de développement durable et permettant de valoriser les énergies renouvelables.
Point 7 : Acquisition foncière amiable - lieudit Schlittweg - Consorts KUMPF.	Le Conseil Municipal se prononce pour l'acquisition à l'amiable de deux parcelles d'une surface totale de 205,73 ares dans la continuité du quartier des Prés, route de Dachstein. Le montant total de l'opération foncière représente un coût d'achat total pour la ville de 797.074,20 €. L'acquisition de ces parcelles permet à la commune de maîtriser le développement urbain de ce secteur et de donner ainsi une cohérence globale à celui-ci.
Point 8 : Acquisition d'un chapiteau - convention de location-vente au profit du club hippique.	Le Conseil Municipal s'est prononcé pour l'acquisition d'un chapiteau au profit du Club Hippique de Molsheim afin de permettre à ce dernier de répondre aux exigences de sécurité que requiert son fonctionnement, le projet de réfection du manège nécessaire depuis plusieurs années n'ayant pas pu être réalisé au titre de l'hiver 2006-2007. Compte tenu des possibilités financières du club et au regard de l'intérêt communal que représente la sécurité des personnes de cette association, la ville a acquis un chapiteau qui sera mis à disposition du club hippique dans le cadre d'une location-vente.
Point 9 : Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas Rhin - convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestation de services pour la formation d'évaluateur dans le cadre de l'évaluation du personnel.	Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à participer à un groupement de commandes constitué par le Centre de Gestion de la fonction publique du Bas-Rhin en vue de retenir un prestataire destiné à assurer la formation des évaluateurs du personnel.
Point 10 : Régime indemnitaire de la filière culturelle - indemnité horaire d'enseignement	Le Conseil Municipal approuve les modalités des versements de l'indemnité horaire d'enseignement existante à Molsheim au profit des assistants et assistants spécialisés dans l'enseignement artistique.
Point 11 : Etat prévisionnel des coupes de bois - exercice 2007.	Le Conseil Municipal approuve l'état prévisionnel des coupes de bois et du programme des travaux pour l'exercice 2007, qui présente un solde prévisionnel identique de 44.705 € HT.
Point 12 : Maison des élèves - avenant au lot n° 12 - revêtement des sols souples.	Un avenant négatif de 6.265 € HT lié à la non réalisation d'une position prévue au marché est adopté par le Conseil Municipal. Le lot n°12 «Revêtement des sols souples» est ainsi ramené de 54.762 € HT à 49.192,30 € HT.
Point 13 : Rénovation de la Maison des Syndicats - avenant n° 1 au marché de travaux pour lot n° 10 : plomberie-sanitaire.	Le Conseil Municipal approuve un avenant d'un montant total de 807,76 € HT au lot n°10 «Plomberie-sanitaire».

Point 14 : Aménagement des voiries dans la Zone Ecospace – Avenant n° 2 au lot n° 1 : Voirie.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°2 au lot n°1 «Voirie» d'un montant global de 43.550,26 € HT. Le nouveau montant total de ce lot est arrêté à 995.776,28 € HT.

Point 15 : Aménagement des voiries dans la Zone Ecospace – Avenant n° 1 au lot n° 2 : Réseaux secs.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 au lot n°2 «Réseaux secs» d'un montant total de 850 € HT. Le lot n°2 «Réseaux secs» est ainsi ramené de 127.703 € HT à 128.553 € HT.

Point 16 : Construction du Stadium de Molsheim – Avenant n° 2 au lot n° 9 : Electricité.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°2 au lot n°9 «Electricité» d'un montant total de 2.764,40 € HT. Le nouveau montant total du lot n°9 «Electricité» est de 76.573,13 € HT.

Point 17 : Renforcement en gaz de l'alimentation de la Région Ouest de Strasbourg – constitution de servitude.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à l'implantation d'une canalisation de gaz sur la parcelle appartenant au domaine privé communal et située sur le ban de la commune de Dachstein.

Directeur de la publication : Laurent FURST